

LA « CLAUSE DU GRAND-PÈRE » **SELON FORCE OUVRIÈRE!**

ous avions prévenu qu'il fallait s'attendre à une « bataille de la communication ». Qui dit communication dit nécessité de décrypter et d'être précis. Ces derniers jours, c'est la célèbre « clause du grand-père » qui a fait beaucoup parler et couler d'encre. Qu'en est-il?

Lorsque la situation d'une population est amenée à changer par la décision d'une partie extérieure, cette clause consiste à garantir que ce changement n'affectera pas la situation de celles et ceux qui estiment qu'elle fait partie intégrante d'une forme de contrat.

Par conséquent, évoquer la clause du grand-père concernant une réforme laisse immédiatement à penser que la situation qui en résultera sera moins

favorable que la situation actuelle. Sinon, pourquoi devoir garantir à celles et ceux bénéficiant de la situation actuelle que leurs droits demeureront acquis?

D'ailleurs, le Haut-commissaire est sans détour dans l'interview qu'il a donnée au Parisien : « Celles et ceux qui sont favorisés par le système

actuel doivent accepter un effort de redistribution. » Or, toujours selon lui, ceux qui sont favorisés par le système actuel sont ceux qui bénéficient d'une carrière ascendante et longue! Il s'agit de la grande majorité. Ainsi, la dernière étude de la DREES concernant les retraites indique que sur 16 millions de retraités de droit direct d'un régime de base, on comptabilise environ 14 millions de retraités en équivalent carrière complète.

Les défenseurs du régime universel du gouvernement mettent en avant ce que propose le Haut-commissaire : améliorer la situation de ceux ayant subi des « carrières courtes, heurtées et peu ascendantes », mettant l'accent sur le fait que ce sont plus souvent les femmes qui en pâtissent. Et s'ils s'opposent à la clause du grand-père c'est parce que, selon eux, elle retarderait le bénéfice de la « réforme ».

Mais c'est refuser de voir que la cause n'est pas le système actuel de retraite, mais la précarité dans la vie active, les emplois faiblement rémunérés et les inégalités de salaires, que subissent plus souvent les femmes.

Et plutôt que de s'attaquer résolument à ces situations, c'est préférer en faire payer le coût à

> ceux qui ont bénéficié en effet d'un emploi à temps plein et progressant dans le temps, ce à quoi tout un chacun et chacune aspire et de-

grand-père, pour FO ce doit être défendre

vrait avoir droit. Oui, nous sommes opposés au régime unique par points. Et tant qu'à parler de clause du

et améliorer le système actuel et ses régimes. C'est la précarité, les bas salaires, les inégalités qu'il faut combattre aujourd'hui, tout en ne laissant pas pour compte ceux et celles qui les subissent au moment de faire valoir leurs droits à la retraite.

C'est bien là toute la raison de la position de FO et de la mobilisation en perspective du 5 décembre.

C'est la précarité, les bas salaires, les inégalités qu'il faut combattre

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr